



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 04 FEVRIER 2026

Procès-Verbal affiché le :

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 janvier 2025

Nombre de Conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 13

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de madame Elisabeth ROUX, Maire.

Présents : Mme ROUX Elisabeth – M. JORCIN Eric – M. MARGERAND Florentin – M. HEMET Thierry – M. GUEX Alain – M. AUDRAS Christian – Mme ROUSSOT Sylvie – Mme GEAY Céline – Mme ARNAIZ Carole – Mme MIDEY Sandrine.

Excusés : M. PIQUAND Sébastien (pouvoir à M. MARGERAND) – Mme DEMOISSON Suzanne.

Absent : M. MAHUET Sébastien.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Madame Céline GEAY est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. DECISIONS PRISES PAR MADAME LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises par lui dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal.

a) Dans le cadre des délégations pour exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain, tel qu'il est défini par le code de l'urbanisme, il a été renoncé à exercer ce droit sur les transactions suivantes :

n° d'ordre	date	lieudit section - parcelle	surfac e	zone PLU	prix
01	21/01/2026	2 618, rte de Vaux A 1444 et 1445	1359 m ²	UB	90 000 €

2. SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS.

Comme chaque année, il a été demandé aux associations recevant une subvention de la commune de transmettre leur bilan financier et situation de trésorerie. Une telle démarche est permise par l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales.

La commission des finances s'est réunie le mercredi 21 janvier 2026 pour examiner lesdits bilans et elle a émis des propositions présentées au conseil municipal, pour étude et décision :

ADMR Nord Beaujolais : maintien de la subvention à 300 €.

Comité des Fêtes : attribution de subvention à 600 € et subvention exceptionnelle de 500 € (si feu d'artifices maintenu).

Sou des écoles : maintien de la subvention à 500 €.

Cercle d'amitié : ne demande pas de subvention pour 2026.

La Vaillante : pas de demande de subvention pour 2026 (l'association ayant cessé ses activités).

Comité anciens AFN : suppression de la subvention remplacée par une commande de gerbe lors de la commémoration du 19 mars depuis 2025.

Association des Familles diminution de la subvention à 2 500 €.

Comité de jumelage : maintien de la subvention à 770 €.

Coopératives scolaires : maintien des subventions à 305 € pour l'école maternelle, 155 € pour les CE et 155 € pour les CM.

Chœur en fête : maintien de la subvention à 600 €

Amicale Laïque et Sportive : maintien de la subvention à 1 000 €.

Clubs sportifs non communaux : maintien de 10 € par licencié pour les associations sportives ou culturelles sous réserve de transmission de la liste nominative des habitants de Juliéna de moins de 18 ans en faisant partie.

Association amis du bocage : maintien de la subvention à 200 €.

Association du Réveil : maintien d'une subvention de 200 €

Société de pêche : maintien de la subvention de 100 €.

CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité) maintien de la subvention de 250€.

Julién'AS Moto-Club : attribution d'une subvention de 200 €.

Sésame autisme Rhône Alpes : maintien de la subvention de 500 €.

Resto du Cœur (les relais du cœur du Rhône) : maintien de la subvention à 500 €.

Association Prévention Routière : augmentation de la subvention à 100 €.

RASED (Réseau d'Aide Spécialisées aux Elèves En Difficulté) : maintien d'une subvention de 20 € par classe soit : 80 €.

Maisons familiales et rurales : Maintien d'une subvention de 15 € par élève (sans restriction d'âge) habitant à Juliéna, avec l'obligation de fournir la liste nominative des élèves concernés.

Solidarité femmes beaujolais : maintien de la subvention à 250 €.

Lézards bleus : ne demande pas de subvention pour 2026.

Jazz Coop : maintien d'une subvention de 200 €

Secours populaire : maintien d'une subvention de 250 €

Portes lances jeunes Fleurie : attribution d'une subvention de 100 €

~ refus d'attribution d'une subvention aux autres demandes

À l'unanimité le Conseil Municipal approuve les subventions 2026 aux associations telles que présentées.

3. LOCAL ANCIENNE AGENCE BANCAIRE : FIXATION LOYER BAIL COMMERCIAL

Les travaux de réfection du local de l'ancienne agence bancaire sont en cours. Un plafond coupe-feu est prévu.

Quant aux travaux d'agencement, ils seront étudiés puis validés avec les futurs locataires.

La partie qui sera louée, soit une surface de 60 m² correspond au local à droite du Distributeur Automatique Bancaire, sans la cave.

Il est présenté les montants des loyers commerciaux appliqués dans les communes avoisinantes. Ces tarifs sont très variables. Concernant les loyers de trois commerces de Juliéna pour lesquels nous avons eu les informations, ils sont compris entre sept et neuf euros du mètre carré.

Le souhait de la commune étant d'être attractif pour un futur commerce tout en prenant en compte le coût des travaux de finalisation à réaliser par la commune en fonction des besoins du futur locataire. Il est donc proposé de fixer un tarif plancher et un tarif plafond pour le loyer.

À l'unanimité le Conseil Municipal :

- Fixe le loyer mensuel du bail commercial situé 256 rue Alphonse Burdot entre 5 euros et 8 euros le mètre carré soit entre 300 et 480 € en fonction des travaux qui seront réalisés par la commune pour le futur locataire.
- Précise que ce loyer sera révisable conformément aux dispositions légales en vigueur et aux clauses du bail.

4. REQUALIFICATION CENTRE BOURG :

Lors de la réunion du 16 décembre 2025 le planning a été réajusté en fonction des élections municipales du 15 et 22 mars 2026.

L'envoi de l'AVP se fera environ une semaine avant sa présentation en mairie qui aura donc lieu après les élections municipales soit le lundi 20 ou mardi 21 avril 2026 à 9h00 (À confirmer).

La validation de l'AVP devrait avoir lieu dans les 3 semaines suivantes. Elle sera donc signée avec la nouvelle équipe municipale.

Une réunion intermédiaire avant rendu de l'Avant-Projet (AVP) a eu lieu ce lundi 2 février 2026.

Madame le Maire présente les principaux points évoqués lors de cette réunion.

Le maître d'œuvre propose de modifier l'ordre de réalisation des tranches de travaux qui avaient été définies par le conseil municipal. Il est notamment proposé que la tranche ferme, rue de la Rabelette, qui devait recevoir les premiers travaux, soit réalisée seulement quand les travaux du lotissement n'auront plus à intervenir sur la voie publique. Il est indiqué que cela ne nécessite peut-être pas d'être reporté en dernier.

5. ELECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026.

Madame le Maire rappelle que le mandat des conseillers municipaux se termine à la proclamation des résultats du premier tour et que le Maire et les Adjointes continuent l'exercice de leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Les principales modifications apportées par la loi n°2025-444 du 21 mai 2025 relative à l'harmonisation du scrutin pour les élections municipales à partir de cette année sont les suivantes :

- Scrutin de liste : Le vote se fait pour une liste et non pour des candidatures individuelles.
- Les listes doivent être paritaires : alterner les candidats femmes et hommes
- Nombre de candidats par liste : 13 candidats minimum et 17 maximum par liste. Une liste complète est composée de 15 candidats.
- Panachage interdit : ajouter, rayer des noms ou modifier l'ordre de la liste sur le bulletin de vote entraîne sa nullité.
- Le vote du quart des électeur n'est plus requis. Pour qu'une liste soit élue, il suffit qu'elle obtienne la majorité absolue.

Ce qui ne change pas pour les communes de moins de 1 000 habitants :

- La présentation d'une pièce d'identité au moment du vote n'est toujours pas obligatoire.
- Les conseillers communautaires sont toujours désignés parmi les conseillers municipaux élus dans l'ordre du tableau du conseil municipal.

Le tour de rôle pour les élections municipales du 15 mars prochain est à réaliser, en cas de deuxième tour le 22 mars, sera appliqué le même tour de rôle.

6. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES.

**commissions urbanisme des 10 décembre 2025 et 21 janvier 2026.*

M. Alain GUEX, vice-président de la commission présente les dossiers d'urbanisme qui ont été étudiés lors de ces réunions par les membres de la commission (PC, DP, DIA et déclarations d'achèvement de travaux).

7. - COMPTE RENDU DES REUNIONS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMUNAUTE DE COMMUNES

- Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Beaujolais (SIEHB) réunion du 30 janvier à Fleurie.

Il a été présenté les prochaines phases d'intégration des communes de Cenves, Juliéna et Lancié au SIEHB. Lors du dernier conseil municipal, la commune ne souhaitant pas reprendre la compétence eau, les délibérations proposées pour le transfert de compétence ont été refusées. C'est désormais au syndicat de prendre ces délibérations.

8. - QUESTIONS ET CORRESPONDANCES DIVERSES

- Le bulletin municipal est en cours d'impression, la distribution par les membres du conseil municipal aura lieu dans les prochaines semaines.

- Dans le cadre de la démarche performancielle, le SYDER procède actuellement au changement de l'ensemble de l'éclairage public par des LED.

- Le panneau d'entrée d'agglomération sur la RD 137 sera déplacé en amont du futur lotissement des coteaux du village.

La numérotation des futurs bâtiments a été établie sur plans et transmise au lotisseur.

- L'association Idéal cinéma propose la projection du film d'animation Mufasa dans la nouvelle salle du conseil le jeudi 12 février à 15 heures.

- Dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) la signalisation et le marquage des sentiers passant sur le territoire de la commune est en cours.

- Les réunions de mise à jour du site internet de la commune ont lieu régulièrement.

- Une habitante signale que les trottoirs le long de la place handicapée de la place de la poste ne sont pas faciles à franchir avec une poussette. Il est répondu que cela est pris en compte dans l'opération globale de requalification du centre bourg.

- Lors du dernier repas du CCAS, le prestataire n'avait prévu qu'un cuisinier pour l'ensemble des convives cela n'est pas assez, il faudra être vigilant lors de la réception des devis pour le repas de 2026.

Il est souhaité que la deuxième réunion de vérification de la liste des convives soit réalisée chaque année.

- Mesdames Danielle DEDIEU et Sandrine MIDEY ont fait part de leur souhait de continuer à être membre du comité consultatif d'action sociale. Il est rappelé que les désignations se feront après les prochaines élections de mars.

- Il est demandé que soit installé un porte vélo devant l'école du haut.

- Le bassin d'Escuissin a été sécurisé avec la mise en place d'un grillage rigide tout autour. Il a également été procédé à son curage.

- Qu'en est-il du regard d'eaux usées aux Chers pour lequel le technicien de SUEZ devait intervenir ? L'entreprise en charge du réseau sera relancée.

- La réunion des représentants des communes concernées par le collège de Villié Morgon a eu lieu le 27 janvier. Le compte rendu sera disponible en mairie dès sa réception. Il peut être noté que le collège JC RUET est bien noté, 96.7% des élèves ayant présenté au brevet des collèges ont été reçus,

Nombre d'élève de la commune de Juliéna est de 29

Il est renouvelé pour 2026 la demande aux communes de continuer à financer les activités du foyer pour un montant de 10 € par élève.

Cette année, les élèves de 5^{ème} participeront à la réalisation d'une fresque avec un artiste peintre.

- Un habitant a ajouté lui-même avec un feutre un « Bis » à côté de son numéro de maison. Cela n'a aucune valeur. De plus, c'est un B qui sera apposé. La commande est en cours.

- Un rendez-vous avec l'entreprise ayant réalisé les travaux de gros œuvre dans la nouvelle salle de conseil est fixé au 16 février pour faire le point sur les problèmes d'odeurs des canalisations. De plus un rendez-vous d'expertise est fixé le 18 février concernant le sol en pierre qui s'abîme de plus en plus dans cette salle.

- La prochaine réunion de la commission « urbanisme » aura lieu le mercredi 25 février 2026 à 18 heures.
- La prochaine réunion de la commission « finances » se tiendra le mercredi 25 février 2026 à 20 heures.
- Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 11 mars 2026 à 20 heures en mairie.

- Plus rien n'étant à délibérer et, après un tour de table, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le Maire
Elisabeth ROUX

la secrétaire de Séance
Céline GEAY



ANNEXE 1

Remarques et observations faites lors de la séance d'approbation du procès-verbal : NEANT

